

## LES INSIGNES DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS -1-

Aux premiers troubles de la Révolution, tous les représentants et serviteurs de la royauté dont ceux de la police et de la justice ont disparu, laissant Paris déstructuré aux mains du peuple. Très vite, en juin 1790, la municipalité de la capitale est réorganisée. Un bureau est créé, spécialement chargé de la police et de l'exécution des arrêtés municipaux. Les charges de commissaires du Chatelet supprimées par les révolutionnaires sont rétablies sous le nom de commissaires de Police. Des officiers de paix leurs sont adjoints avec pour mission le maintien de la tranquillité publique et l'arrestation des délinquants.

Une loi du 17 février 1800, institue un préfet dans chaque département et un préfet de Police à Paris. Le texte est mis en application par un arrêté des Consuls le 1er juillet, et réorganise la police parisienne en précisant tous les domaines de compétence du Préfet de police sur la police municipale (voirie, liberté et sûreté de la voie publique, salubrité, secours aux noyés, protection des monuments publics ...) et en matière de police judiciaire.

Dans une série d'articles, nous tâcherons d'établir un inventaire des insignes et écussons suivant les services et brigades de la Préfecture de police (nous ne retiendrons pas ceux des sapeurs-pompiers déjà décrits dans un bulletin de S&T).

### LES INSIGNES GENERAUX

#### INSIGNES DE KEPI OU DE CASQUE

##### 1° Modèle d'insigne de képi

Fixé sur le bandeau des képis, cet insigne, créé en 1873, restera en service jusqu'en 1927. Il est métallique pour les gardiens de la paix et brodé pour les gradés.

L'insigne en métal argenté est en deux parties, ciselée pour l'une sur un support de fond peint mi-rouge et bleu. Il reproduit les armes de la ville de Paris surmontées d'une couronne murale.

Fig. 1

##### 1° Modèle d'insigne de casque

Fixé sur les casques de maintien de l'ordre de type Adrian entre 1920 et 1927.

Même modèle que celui du képi mais de taille supérieure.

Fig. 2

Fabricant inconnu

##### 2° Modèle d'insigne de képi

En service de 1927 à 1968. Attribut de la tenue modèle 1936 (portée jusqu'en 1946) et de la tenue suivante du modèle 1947 (portée jusqu'en 1967).

Insigne en métal émaillé ou peint, reproduisant les armoiries de la ville de Paris surmontées des initiales PP sur une demi-couronne de laurier dorée pour les officiers et argentée pour les autres fonctionnaires. Il existe de nombreuses variantes de fabrication.

Dos lisse.

Fig. 3

La version peinte est de fabrication Fraisse-Demay

Fig. 4

##### 2° Modèle de casque

Fixé sur les casques de maintien de l'ordre. En service de 1927 à 1951 sur les casques Adrian et de 1951 jusqu'en 1968 sur les casques plastique « petit collin » de MO.

De dimension supérieure au modèle précédent, en version émaillée ou peinte. La demi-couronne de laurier est argentée.

Dos lisse. Fabrication Fraisse-Demey.

Fig. 5

### KEPIS DE POLICE SUBURBAINE

Portés par les gardiens de la paix en service dans les communes limitrophes de Paris

<sup>1</sup> C'est sous Philippe IV le Bel, en 1302, que les commissaires enquêteurs au Chatelet, en plus de leur charge d'auditeurs, seront commis à la police dans les 12 quartiers de Paris.

### 1° Modèle

En service de 1873 jusqu'en 1900.

Insigne aux contours identiques au 1° modèle parisien mais, en place des armoiries de Paris, les initiales P et S sur grille horizontale et verticale.

Fabricant inconnu

Fig. 6

### 2° Modèle

Remplace entre 1900 et 1907 le modèle décrit ci-dessus. Dans les vitrines du musée de la PP est présenté comme insigne de poitrine ?

En métal argenté et stylisé sur fond granité, porte la mention " POLICE SUBURBAINE".

Fabricant inconnu.

Fig. 7

### Type 2

La plaque est en métal couleur cuivre

Fig. 8

### 3° Modèle

En service entre 1907 et 1920. Il succède au modèle précédent.

En métal argenté et stylisé sur fond granité, porte la mention " POLICE BANLIEUE".

Fabricant inconnu.

Fig. 9

### KEPI DE POLICE D'ETAT

Insigne porté, sous toute réserve, dans les années 1920, par les agents des premières villes étatisées de Seine et Oise ou de Seine et Marne.

Même modèle que le premier modèle avec mention "POLICE D'ETAT".

Fig. 10

NOTA: Vu dans une collection privée, un troisième modèle identique aux précédents avec mention centrale : "POLICE DE PARIS". Il s'agirait d'un prototype jamais mis en circulation

### INSIGNES COMPLEMENTAIRES DE KEPIS

Cette seconde série d'attributs de coiffures était fixée sous l'insigne général que nous venons de détailler et indiquait l'affectation du fonctionnaire ou sa spécialité qui seront décrites dans un prochain chapitre consacré aux Brigades centrales ou techniques.

### MATRICULE

Porté peu de temps sur le képi, il indiquait le numéro de matricule du gardien de la paix. Une institution très ancienne puisque le matricule existe depuis 1857. Il est traditionnellement brodé ou en chiffres métalliques agrafé sur le collet.

Insigne rectangulaire émaillé de noir. Chiffres et liseré argentés ou dorés

Fig. 11

Fig. 12

Fond rouge avec chiffres et liseré dorés

Fig. 13

### DISTRICT DE POLICE

Déjà mis en place sous l'autorité du préfet de police LEPINE en 1893, le district désignait un découpage territorial qui divisait Paris et sa banlieue. Depuis 1921, 6 districts couvraient chacun trois ou quatre arrondissements de Paris et trois à cinq circonscriptions de banlieue. Le terme District correspondait à un échelon intermédiaire de commandement, de contrôle et de coordination de l'activité policière entre les commissariats de voie publique ou de quartier et la Direction de la Préfecture de police. Pour le modèle présenté ici, d'après guerre, il s'agit du premier district donc celui de Versailles. Les autres étant Argenteuil, Aulnay sous Bois, Juvisy et Pontoise.

Insigne rectangulaire émaillé de noir, lettres, chiffres romains et liseré argentés.

Dos lisse sans marque.

Fig. 14

Nota : Sous toutes réserves, ce type d'insigne existerait avec le titre "arrondissement" et un chiffre de 1 à 20.

## ARRONDISSEMENTS

Chiffres de 1 à 20

### Modèle 1

En service entre 1921 et 1927

Insigne rectangulaire émaillé de noir. Chiffres romains et liseré dorés.

Dos lisse sans marque de fabricant

Fig. 15

### Modèle 2

En service de 1927 à 1932

Insigne carré émaillé de fond rouge. Chiffres arabes et liseré argenté

Dos lisse sans signature de fabricant.

Fig. 16

### Modèle 3

En service de 1936 à 1968

Insigne carré émaillé de fond noir. Chiffres arabes et liseré argenté

Dos lisse sans signature de fabricant.

Fig. 17

### Chiffres 21 à 46 :

Fonctionnaires en poste dans les circonscriptions de banlieue de 1935 à 1971. Les lieux cités sont ceux de la première affectation. Certains commissariats ont changé de numéros au cours des restructurations de services.

21 : Asnières sur Seine - 22 : Aubervilliers - 23 : Boulogne - 24 : Charenton le Pont - 25 : Choisy le Roi - 26 : Clichy sur Seine - 27 : Courbevoie - 28 : Colombes - 29 : Gentilly - 30 : Ivry sur Seine - 31 : Levallois Perret - 32 : Les Lillas - 33 : Montreuil sous Bois - 34 : Montrouge - 35 : Neuilly Plaisance - 36 : Nogent sur Marne - 37 : Noisy le Sec - 38 : Pantin - 39 : Puteaux - 40 : Saint Denis - 41 : St. Denis banlieue - 42 : St. Maur des Fossés - 43 : St. Ouen - 44 : Sceaux - 45 : Vannes - 46 : Vincennes.

Fig. 18

### Chiffres 81 à 89 :

Fonctionnaires affectés dans l'une des six compagnies d'intervention de la capitale créées en 1958 et placées à la disposition des chefs de districts.

Fig. 19

Compagnies extra-muros de banlieue :

- 87ème Cie d'intervention : Hauts de Seine

- 88ème Cie d'intervention : Seine St Denis

- 89ème Cie d'intervention : Val de Marne

Fig. 20

Chiffres 50-51-53-61-62-63-64-65-66-68

Gardiens de la paix des Brigades centrales et services généraux.

50 : Halles - 51 : Brigade Métro - 61 : Cie. Circulation - 62 : Cie. Circulation suburbaine - 63 : Cie Moto - 64 : Cie périphérique - 65 : Cie. des enlèvements - 66 : ? - 68 : Stationnement payant.

Fig. 21

Nota : sous toutes réserves, il existerait encore ces numéros sans destination connue : 47- 48- 49-53- 54- 55- 56- 57- 58- 59- 60- 67- 69- 70- 71- 72- 73- 74- 75- 76- 77- 78- 79- 80- 93

Modèles non représentés des Compagnies hors rang avec sigle CHR pour les détachés faisant fonction d'inspecteur ou encore les modèles pour la Section hors rang (SHR) et celui du Personnel hors rang (PHR).

## BRIGADE DES HALLES CENTRALES

### INSIGNES DE KEPI

Fixé sous l'insigne de tête, indiquait l'affectation aux Halles centrales avant leur déménagement à Rungis.

Deux modèles : l'un ovale jusqu'en 1927, le second, carré, après 1945.

Émaillé de noir, les lettres H.C et le liseré argenté.

Fig. 22

Dos lisse sans marque de fabricant

Fig. 23

## SERVICE DE SECURITE DE L'HÔTEL PREFECTORAL

### INSIGNES DE COIFFURE

Distinguaient les fonctionnaires de la brigade de sécurité de l'hôtel préfectoral sur l'île de la Cité. Service de sécurité, cette unité servait également de compagnie de réserve

Deux modèles identiques mais aux dimensions différentes existent dont le plus petit était porté depuis 1965 sous l'insigne général du képi.

Fig. 24

Fig. 25

### POLICE NATIONALE

En 1966, le 9 juillet, une loi présentée par le ministre de l'intérieur, Roger Frey, assura pour la première fois l'unité de la Sûreté nationale et celle de la Préfecture de police parisienne sous l'appellation commune de " Police nationale ". Cette loi n'entra en application que le 1er janvier 1968. Un an plus tard, en septembre 1969, est installée l'actuelle " Direction générale de la Police nationale" telle que nous la connaissons aujourd'hui dont l'organisation a été depuis 1969 souvent remaniée.

### INSIGNE DE KEPI OU DE CASQUETTE

Porté depuis 1969 à ce jour. Attribut de la tenue modèle 1968

Le 15 novembre, adoption du nouvel uniforme « modèle 1985 » dessiné par le grand couturier français Pierre Balmain avec l'abandon du képi pour la casquette plate type aviation et blouson ample de style US (portée jusqu'en 2006). Aujourd'hui, le personnel porte la tenue modèle 2005 dessinée par le styliste Balenciaga, plus pratique, allégée, avec une casquette souple dont le titre police est brodé en fil blanc sur le front.

Insigne en métal argenté, présente au centre, une carte de France émaillée aux couleurs tricolores en relief sur un rameau de feuilles de laurier et de chêne entrelacées. En tête : le titre Police émaillé de bleu et en pointe les initiales R et F.

Dos lisse. Fabrication Fraisse Demey ou ARCAPEA.

Fig. 26

### INSIGNE DE CASQUE

Porté depuis 1969 à ce jour.

Insigne identique au précédent, de dimensions supérieures.

Dos lisse. Fabrication Fraisse Demey ou Arthus Bertrand en version chromée.

Fig. 27

### BRIGADIER ET BRIGADIER-CHEF

Pour les grades de brigadiers ou brigadiers-chefs, les insignes sont brodés sur le bandeau des képis ou casquettes.

Ici est représenté l'attribut d'un képi de brigadier

Fig. 28

### POLICIERS AUXILIAIRES ET ADJOINTS DE SECURITE

Les policiers auxiliaires ou gardiens de la paix auxiliaires étaient des appelés du contingent qui depuis octobre 1986 avaient la possibilité d'effectuer leurs obligations militaires dans la police nationale.

Au cours de leur service, suivant leur manière de servir et leurs aptitudes, ils pouvaient accéder à une promotion interne fixée comme suit : 2ème classe, 1ère classe, classe exceptionnelle, hors classe. En complément d'un uniforme identique aux policiers titulaires avec l'ajout d'un liseré vert sur le blouson et le pantalon, les auxiliaires portaient des épaulettes rigides et le bandeau de la casquette de couleur verte.

**Les adjoints de sécurité** sous contrat « emploi jeunes » depuis le 30 octobre 1997, exercent en uniforme à épaulettes bleues, après une formation initiale de 14 semaines. Ils assistent les fonctionnaires de la police nationale dans les missions préventives en matière de sécurité routière ou de soutien contre l'insécurité tel que l'ilotage ou protection des établissements scolaires. En principe ils n'interviennent pas dans les activités de maintien de l'ordre ni dans l'exercice d'attribution de police judiciaire. Leur casquette porte un bandeau bleu.

L'insigne de casquette commun aux auxiliaires et adjoints de sécurité :

En métal argentée, l'insigne représente la France tricolore cernée d'une branche de chêne et de laurier. En tête est gravé « Police » et en pointe le sigle républicain.

Fabrication inconnue

Fig. 29

Un modèle identique de cet insigne sert de plaque de reconnaissance en complément de la carte professionnelle habituellement présentée dans un porte carte de cuir.

## OFFICIER DE POLICE

L'insigne ovalisé, brodé argent sur coussin en drap bleu police représente la flamme stylisée placée entre deux rameaux de feuilles de chêne et de laurier. Fig. 30

## COMMISSAIRE DE POLICE

L'écusson constitué par de petites branches de chêne stylisées nervurées et glands disposés symétriquement par rapport au milieu de la broderie. Ce motif est brodé en cannetille d'argent. Fig. 31

## INSIGNES DE COL

### MATRICULE

De la fin du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1920, l'attribut de col, brodé indiquait l'affectation du fonctionnaire suivie de son numéro de matricule. Pour la période d'entre les deux guerres, le plus souvent de facture métallique, il n'indique que le matricule. Fig. 32

### NEF DE PARIS

En 1951, l'uniforme du gardien de la paix est redessiné et modernisé. Sur le col de la grande tenue sont cousus ces nouveaux écussons portés par les gradés et agents pour les services d'ordre exceptionnels. Quelques années plus tard en 1960, ils sont définitivement fixés sur toutes les tenues de services journaliers. Écusson de drap. Sur fond noir, la nef de Paris est brodée en fil blanc Fig. 33

## LES GRADES

### I - CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION

Fig. 34

| GRADES                              | SIGNES DISTINCTIFS                                                                                         |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commissaire divisionnaire de police | <b>Bordure</b> : 2 cordons<br><b>Motifs</b> : feuilles de chênes et 2 barrettes<br><b>Couleur</b> : argent |
| Commissaire principal de police     | <b>Bordure</b> : 2 cordons<br><b>Motifs</b> : feuilles de chênes et 1 barrette<br><b>Couleur</b> : argent  |
| Commissaire de police               | <b>Bordure</b> : 1 cordon<br><b>Motifs</b> : feuilles de chênes<br><b>Couleur</b> : argent                 |

### II - CORPS DE COMMANDEMENT ET D'ENCADREMENT

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| Commandant de police           | 4 galons couleur argent |
| Capitaine de police            | 3 galons couleur argent |
| Lieutenant de police           | 2 galons couleur argent |
| Lieutenant de police stagiaire | 1 galon couleur argent  |
| Elève lieutenant de police     | 1 alpha couleur argent  |

### III - CORPS DE MAITRISE ET D'APPLICATION

|                              |                                                      |
|------------------------------|------------------------------------------------------|
| Brigadier major              | 1 galon argent avec 1 filet rouge et 1 liseré argent |
| Brigadier chef               | 1 galon argent avec 1 filet rouge                    |
| Brigadier                    | 1 galon or avec 1 filet rouge                        |
| Sous-brigadier               | 3 chevrons argent                                    |
| Gardien de la paix           | 2 chevrons argent                                    |
| Gardien de la paix stagiaire | 1 chevron argent                                     |
| Elève gardien de la paix     | Sans – fond bleu nuit                                |





Figure 1



Figure 2



Figure 3



Figure 4



Figure 5



Figure 6



Figure 7



Figure 8



Figure 9



Figure 10



Figure 11



Figure 12



Figure 13



Figure 14



Figure 15



Figure 16



Figure 17



Figure 18



Figure 19



Figure 20



Figure 21



Figure 22



Figure 23



Figure 24



Figure 25



Figure 26



Figure 27



Figure 28



Figure 29



Figure 30



Figure 31



Figure 32



Figure 33



# GALONS SOUPLES DES CORPS DE LA POLICE NATIONALE

## CORPS DE MAÎTRISE ET D'APPLICATION



GARDIEN  
DE LA PAIX  
STAGIAIRE



GARDIEN  
DE LA PAIX



SOUS-BRIGADIER  
DE POLICE



BRIGADIER



BRIGADIER  
CHEF



BRIGADIER  
MAJOR

## CORPS DE COMMANDEMENT ET D'ENCADREMENT



ECLVE LIEUTENANT  
DE POLICE



LIEUTENANT  
STAGIAIRE



LIEUTENANT



CAPITAINE



COMMANDANT

## CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION



COMMISSAIRE  
DE POLICE



COMMISSAIRE  
PRINCIPAL



COMMISSAIRE  
DIVISIONNAIRE



CONTRÔLEUR  
GENERAL



INSPECTEUR  
GENERAL



DIRECTEUR  
DES SERVICES ACTIFS

Figure 34

Francis MURIA